

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 30 AOÛT 2022

À une séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, à la Salle du conseil, le 30 août 2022, à 17 h 15, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Janic Boisvert

ABSENCE : M^{me} Marie-Chantal Dufour
M. Philippe Roy

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

Résolution 2022-08-316

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;

B. Adoption de l'ordre du jour ;

C. Transport :

a) Contrat d'entretien de l'enlèvement de la neige ;

D. Affaires nouvelles :

- a) _____;
- b) _____;
- c) _____;

E. Période de questions

F. Levée de la séance

Transport :

Résolution 2022-08-317

Contrat d'entretien des chemins d'été 2023 à 2025 et hiver 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur a requis le 14 juillet 2022 au moyen d'un appel d'offres sur le système électronique SEAO, des soumissions pour l'entretien des chemins été comme hiver de la Municipalité de Sacré-Cœur et ce, pour une période de trois (3) ans avec la possibilité de reconduction sur une période additionnelle de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins été comme hiver, en date du 18 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission conforme a été déposée par Transcie (1990) inc. pour un montant de 1 384 363,20 \$ taxes non incluses pour trois (3) ans et de 987 737,36 \$ taxes non incluses pour une période additionnelle de deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demande à l'entrepreneur de réduire sa soumission de 10 000,00 \$ taxes non incluses pour la première année pour un montant total de 418 102,00 \$ taxes non incluses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demande à l'entrepreneur de répartir sur les années 2023-2024 et 2024-2025 un montant de 40 000,00\$ avant taxes pris sur la première année du contrat;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur octroie le contrat pour l'entretien des chemins été comme hiver comme soit pour les étés 2023, 2024 et 2025 et pour les hivers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à Transcie (1990) inc., le seul soumissionnaire conforme comme suit :

Été 2023 : ± 100 h à 155\$/h 15 500,00 \$ et **17 821,13 \$ après taxes**
Été 2024 : ± 100 h à 155\$/h 16 000,00 \$ et **18 396,00 \$ après taxes**
Été 2025 : ± 100 h à 155\$/h 16 500,00 \$ et **18 970,88 \$ après taxes**

Hiver 2022-2023 (428 102,00 \$ - 10 000,00 \$) (418 102, 00\$ - 40 000,00 \$)
378 102 \$ = **434 722,77 \$ après taxes**

Hiver 2023-2024 (445 226, 08 \$ + 20 000,00 \$) 465 226,08 \$ = **534 893,69 \$ après taxes**

Hiver 2024-2025 (463 035,12 \$ + 20 000,00 \$) 483 035,12 \$ = **555 369,63 \$ après taxes**

Le tout conformément aux exigences et aux modalités de paiement stipulées au cahier de charges pour l'entretien des chemins municipaux.

QUE M^{me} Lise Boulianne, maire et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur tout document afférent à ce contrat.

Résolution 2022-08-318

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Valérie Dufour que la séance soit levée à 17 h 18

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire